

A la Haye le 22. May 1672.

51

Monseigneur l'Electeur.  
Monsieur;

Je me suis veu le ~~mal~~ - bien venu au port de leurs  
le <sup>au 1748</sup> ~~mal~~ des trois-cuils correspond -  
dote il om e pleu me rendre le porteur: Mais  
sant ~~travaux~~ a la ~~passerelle~~ quand non  
rapport de boude a de couvrir ma foiblesse, -  
ne faisent paroitre que je <sup>ne suis</sup> capable  
de servir V. M. a faire un ~~trav~~ jusqu' icy  
on a reconne sa faute, et jugé, qu' une autre fois  
il faudroit avoir d'employes de meilleurs  
qualitez. Si. A. deux temps, Messieurs, de me  
tirer hors de ce plume. et aller, si. Vous avec  
la bonte de venir m'attendre a ce petit Village,  
sans me compter, si. Et sur, leurs M. et un  
non s'ordonne vous en témoignera tout ce -  
que vous pourriez d'ordre de vosseinement.

En suite de discours que vous j'ay eue  
a propos V. M. au sujet de mon neveu  
le sieur Maurice de Wilton Advo. et en  
un lieu de Justice, j'envoye icy joint le Acte  
de permission qu'a eu de S. M. de la M. Britanque  
l'Advo. Coll. qui s'en va en Italie se par  
a l'Etat. Con. Constantinople. Si. Vous me feroit  
la grace, Messieurs, d'en obtenir un de mesme  
pour mon D. de queu, qui. A. seauant et table  
comme, je prierois que les affaires de la  
nation Angloise y fussent compris avec  
elles occasions. Le service qu'en tire de tels  
Advocats, regarde principalement les gens de  
merit, qui ont occasion des premiers nouvelles  
a donner, soit devant les Admiraults  
ou autres Tribunaux, et en ~~occurrence~~  
de l'ambassade <sup>des occasions</sup> des Roys sont bien icy  
d'avoir un Juriconsultus autheur et affide  
leur faire valloir la dote des Roys de

Je ne suis pas le seul qui ait écrit  
à vous, Monsieur, par le  
Monsieur, que vous m'avez  
Monsieur, que vous m'avez  
Monsieur, que vous m'avez

*[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the majority of the page.]*

*[Handwritten notes in the right margin, including the number 1700 and some illegible cursive text.]*